

**Arrêté du 24 juin 2004 modifiant l'arrêté du 24 mars 2004 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'écologie et du développement durable**

NOR : *DEVG0430288A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie et du développement durable,  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu le décret n° 2002-895 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'écologie et du développement durable ;  
Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;  
Vu les propositions des organisations syndicales ;  
Vu l'arrêté du 24 mars 2004 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement du ministère de l'écologie et du développement durable,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 mars 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :  
Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

*Membres titulaires*

Mme Jacquot-Guimbal (Hélène), directrice générale de l'administration, des finances et des affaires internationales ;  
M. Berteaud (Pascal), directeur de l'eau ;  
M. Michel (Jean-Marc), directeur de la nature et des paysages ;  
Mme Bobenriether (Odile), adjointe au directeur général de l'administration du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ;  
M. Daviau (Thierry), chef de la mission des directions d'administration centrale, ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;  
M. Le Guern (Eric), chef de département de la modernisation et du pilotage des services déconcentrés ;  
M. Forray (Nicolas), directeur régional de l'environnement Basse-Normandie ;  
M. Roy (Laurent), directeur régional de l'environnement Picardie ;  
Mme Noars (Françoise), directrice régionale de l'environnement des Pays de la Loire ;  
Mme Humbert (Pascale), directrice régionale de l'environnement Bourgogne ;

*Membres suppléants*

M. Masse (Francis), directeur général adjoint de l'administration, des finances et des affaires internationales ;  
M. Guerin (André-Jean), directeur adjoint des études économiques et de l'évaluation environnementale ;  
Mme Etaix (Corinne), directrice adjointe de la nature et des paysages ;  
Mme Helvin (Fabienne), adjointe au directeur de l'eau ;  
Mme Settimo (Marie-Christine), chargée de la sous-direction des ressources humaines ;  
Mme Bourhis (Claudine), chef de bureau du pilotage des services déconcentrés ;  
M. Clement (Denis), directeur régional de l'environnement Limousin ;  
M. Senegas (Philippe), directeur régional de l'environnement Midi-Pyrénées ;  
Mme Moosbrugger (Katrin), chef du bureau des personnels des établissements publics, du dialogue social et des statuts ;  
Mme Naneix-Djiata (Catherine), chef du bureau des synthèses, de l'action sociale et du budget de personnel.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :  
Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

*Membres titulaires*

Au titre du SNE :  
Mme Lallemand (Claudie) ;

Mme Roudier (Catherine) ;  
M. Lery (Simon) ;  
M. Robert (André) ;  
M. Roy (Joel) ;  
Au titre de la C.G.T. :  
M. Gautie (Claude) ;  
Mme Niqueux (Germaine) ;  
M. Faure (Jacques) ;  
Au titre de FO :  
M. Dross (Pierre) ;  
M. Reymond (Bruno) ;

*Membres suppléants*

Au titre du SNE :  
M. Petel (Frédéric) ;  
M. Collin (Paul) ;  
M. Lefort (Hervé) ;  
M. Colin (Paul) ;  
M. Villain (Joël) ;  
Au titre de la CGT :  
Mme Guevenoux (Jacqueline) ;  
M. Martin (Pascal) ;  
Mme de Feraudy (Edwige) ;  
Au titre de FO :  
M. Touffet (Charles) ;  
M. Agut (Patrick).

Article 3

La directrice générale de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 24 juin 2004.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'administration,  
des finances et des affaires  
internationales,*  
H. Jacquot-Guimbal